

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2014-05 du 14 janvier 2014  
portant fin de fonctions à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1430131S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision n° N 2012-07 du président de l'Établissement français du sang en date du 4 avril 2012 nommant M. Rémi COURBIL aux fonctions de directeur médical de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de directeur médical de l'Établissement français du sang exercées par M. Rémi COURBIL à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 14 janvier 2014.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS